



METEO début de mois très sec!	2
PARCELLES DU RESEAU	3
AGRUMES psylle.....	4
PIMENTS / POIVRON pas de relevés	4
BANANE PLANTAIN activité des charançons.....	4
TOMATE pas de relevés	5
LAITUE mineuses.....	5
ABEILLES !	6
NOTE NATIONALE : <i>Xylella fastidiosa</i>	7

METEO

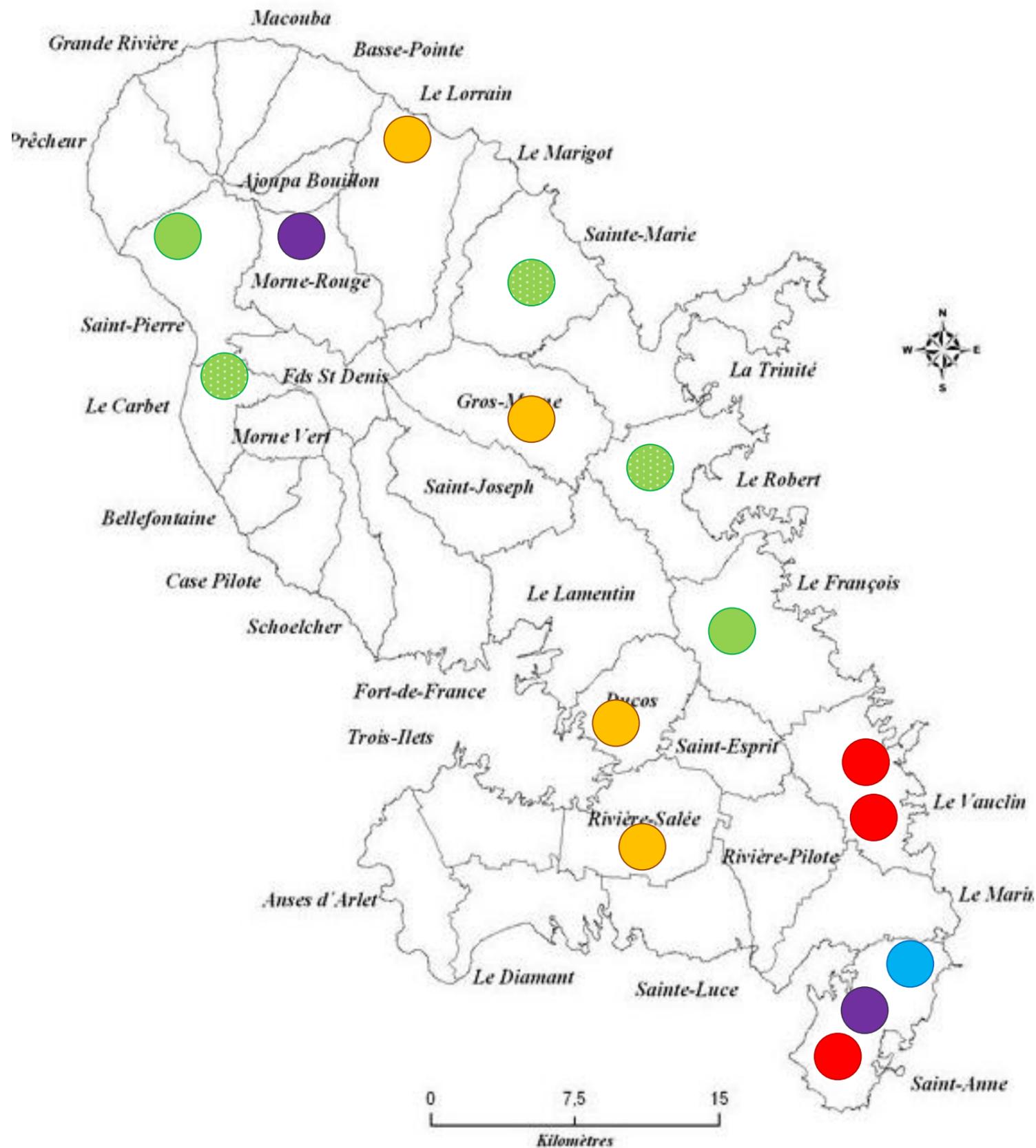


Faits marquants :

Le début du mois de juin a été très sec et a connu un déficit pluviométrique.
La brume et les nuages ont toutefois altérés davantage l'ensoleillement.
Les alizés continuent de souffler avec constance.

Source : Météo France Antilles-Guyane

Parcelles actuelles du réseau 2015



Agrumes

Limettiers : François, Saint-Esprit, Saint-Pierre ●

Autres agrumes : Carbet, Sainte-Marie, Robert, Rivière-Pilote ●

Piments/poivron ●

Sainte-Anne

Tomate ●

Vauclin (2 parcelles) et Sainte-Anne

Banane plantain ●

Lorrain, Gros-Morne, Ducos, Rivière-Salée

Laitue ●

Morne-Rouge, Bellefontaine, Sainte-Anne

Cultures observées et parcelles concernées	Bioagresseurs observés			Commentaires
<p>Agrumes</p> <p>François, Carbet et Sainte-Marie</p>	<p>Psylle <i>(Diaphorina citri)</i></p> 	<p>Cochenille verte <i>(Coccus viridis)</i></p> 	<p>Papillons piqueurs <i>(Eudocima materna et Gonodonta spp.)</i></p> 	<p>4 psylles ont été recensés au François. 2 arbres sur 5 sont concernés.</p>
<p>Piments/poivron</p>	<p>Anthraxnose</p> 	<p>Viroses et pucerons</p> 	<p>Acarioses</p> 	<p>Il n'y a pas eu de relevés en première quinzaine de mois</p>
<p>Banane plantain</p> <p>Lorrain et Ducos</p>	<p>Charançons <i>(Cosmopolites sordidus)</i></p> 			<p>L'activité des charançons est faible.</p>

Niveau de présence



Aucun



Faible



Moyen



Fort

Cultures observées et parcelles concernées	Bioagresseurs observés			Commentaires
<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">Tomate</p>	<p style="text-align: center;">Viroses (PYMV, TYLCV)</p> 	<p style="text-align: center;">Aleurodes (<i>Bemisia tabaci</i>)</p> 	<p style="text-align: center;">Flétrissement bactérien (<i>Ralstonia solanacearum</i>)</p>  <p style="text-align: center;">© APS</p>	<p style="text-align: center;">Il n'y a pas eu de relevés en première quinzaine de mois</p>
<p style="text-align: center; color: purple; font-weight: bold;">Laitue</p>	<p style="text-align: center;">Cercosporiose (<i>Cercospora longissima</i>)</p> 	<p style="text-align: center;">Mineuse en plaque (<i>Amauromyza maculosa</i>)</p> 	<p style="text-align: center;">Mineuse serpentine (<i>Liriomyza</i>)</p> 	<p>A Bellefontaine 68% de mineuses serpentine. Au Morne-Rouge 16% de mineuses en plaque.</p>

ABEILLES



Abeille, Bellefontaine,
© Chambre d'Agriculture

Les abeilles butinent... protégeons les !

Pensez à observer vos cultures avant de traiter !

Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

Les traitements insecticides et ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytopharmaceutiques.

Vos haies et bordures enherbées sont des refuges et des ressources alimentaires pour nos reines et nos soldats.

(Note nationale BSV)

Note nationale BSV

XYLELLA FASTIDIOSA

Bactérie nuisible à surveiller
Organisme de lutte obligatoire



Cicadelle blanche,
© Didier Descouens

A RETENIR

Mode de transmission : insectes piqueurs-suceurs de sève comme la cicadelle, le cercope...

Espèces végétales concernées : agrumes, café, avocat, vigne, laurier rose... Au total, ce sont plus de 200 espèces qui peuvent être touchées par les souches de *X. fastidiosa*. Cette bactérie n'est pas transmissible aux hommes ni aux animaux.

Distribution géographique : présente sur le continent Américain, à Taïwan, dans le sud de l'Italie.

Conséquences : la bactérie s'installe dans le xylème des végétaux et empêche le mouvement de la sève brute. Les premiers symptômes sont ainsi proches des flétrissements.

Moyens de lutte : le seul est l'arrachage des végétaux contaminés.

Si vous soupçonnez la présence de la bactérie sur votre propriété ou votre exploitation, il est de votre devoir de le signaler afin de pouvoir prendre des mesures de contrôle.

Vous pouvez vous adresser à la DAAF (06 96 64 89 64 | 05 96 71 20 40).



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



FEDERATION REGIONALE de DEFENSE contre les
ORGANISMES NUISIBLES de la MARTINIQUE



SICA TG



Ce bulletin est établi grâce à la collaboration :

Du CIRAD, de la SICATG, du CTCS, de SCA Ananas Martinique, de la FREDON, de la DAAF Martinique, d'agriculteurs volontaires, du Conseil Général/SECI, de Caraïbes Melonniers, de Vergers et Jardins Tropicaux et de la Chambre d'Agriculture.

Rédacteurs: FREDON, CTCS, DAAF/SALIM, CIRAD, Chambre d'Agriculture;

Relecture : DAAF/SALIM – FREDON – CIRAD – Chambre d'Agriculture, CTCS

Crédit photos : tous les organismes.

Action pilotée par le **Ministère chargé de l'agriculture** avec l'appui financier de **l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.